



DOSSIER D'INSCRIPTION 2020

Stage de théâtre et d'Interprétation

6 jours du lundi 27 juillet au samedi 1er Août 2020

36 heures - 6 heures/jour de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Tarif : 583,33 € HT, soit 700€ TTC. Tout public à partir de 16 ans*

Merci de nous renvoyer le dossier d'inscription accompagné du règlement et d'une photo d'identité.

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Tél. / Portable : _____

E-mail : _____

Parcours théâtral : _____

Personne à contacter en cas d'urgence (nom, prénom, tél, lien de parenté)

* Pour les stagiaires de moins de 18 ans, prévoir une autorisation parentale.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

HORAIRES ET PONCTUALITÉ

Le stage débutera le lundi matin à 9h jusqu'à 12h et de 13h30 à 16h30. Nous vous remercions de respecter ces horaires.

TENUE ET RESPECT

L'immeuble du 10 rue Juiverie, en dehors de l'Acting Studio est un lieu d'habitation. Aussi, il est obligatoire de respecter certaines consignes :

- Il est strictement interdit de fumer dans l'ensemble des locaux de l'Acting Studio.
- Un lieu pour se changer et déposer vêtements et objets personnels est mis à la disposition des stagiaires le temps des cours.
- Il est interdit d'avoir un comportement déplacé et de crier ou d'élever la voix dans les locaux en dehors des cours.
- Il est formellement interdit de faire des haltes dans la cour intérieure de l'immeuble et dans les escaliers communs, en raison de la présence de locataires. Les élèves souhaitant sortir à la pause doivent descendre dans la rue Juiverie.
- En cours, le stagiaire doit faire preuve d'un état d'esprit positif envers le groupe. Il ne sera toléré aucune agression, physique ou verbale, envers un enseignant ou envers un autre stagiaire. En cas contraire, le stagiaire s'expose à un renvoi immédiat.

RÈGLEMENT FINANCIER

Le stagiaire doit nous renvoyer le bulletin d'inscription accompagné du règlement intérieur signé et du paiement composé de 2 chèques : 200 € d'arrhes encaissés dès réception et 500 € encaissés le 27 juillet.

En cas d'annulation de la part du stagiaire, sauf pour des raisons considérées « de force majeure » (maladie déclarée avec certificat médical), seul le chèque de 500 € sera restitué, les arrhes de 200 € seront retenus.

En cas d'annulation de la part de l'Acting Studio (en cas de force majeure), l'intégralité du règlement sera restituée. (700 €)

Fait à Lyon, le 30 juillet 2019

Signature du stagiaire